

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2026/49

Conseil municipal du mardi 7 juillet 2026

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Loïc BARBERAT

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Delphine OLIVIER, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD,

Membres excusés : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Pascal MORET ; Corine DUTIN donne pouvoir à Patrick Marchand ; Vanessa MORISSEAU donne pouvoir à Raphaël Poccachard ; Cyril JACOUTON donne pouvoir à Jérôme Muller ; Yann DEVILLE donne pouvoir à Michel Bernigaud ;

OBJET : Convention de partenariat entre la commune et l'association des 3 hameaux pour le projet d'embellissement du transformateur de la place des 3 hameaux

Le rapporteur rappelle au conseil municipal le projet d'embellissement du transformateur de place des 3 hameaux, mené en collaboration avec l'association des 3 hameaux et le conseil municipal des jeunes.

Une convention régissant les relations entre la commune de Pollionnay et l'association des 3 hameaux est proposée à l'approbation du conseil municipal. Celle-ci prévoit notamment la participation financière de l'association au coût du graphiste : la commune de Pollionnay finance à hauteur de 1 000 € et percevra la subvention d'ENEDIS, à hauteur de 500 €. Les 500 € restants seront pris en charge par l'association.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention dont le projet est annexé à la délibération
AUTORISE le maire à la signer ainsi que tout document relatif.

Voté à la majorité (20 voix pour, 2 abstentions pour cause de fonction dirigeante dans l'association)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Transmission en préfecture le 9 juillet 2026
Publication sur le site internet le 9 juillet 2026

Philippe TISSOT
Maire

